

le cours de l'expédition de Tunis, aucun pas ne fut fait en avant par nos armées qui restèrent patiemment sur la défensive, se gardant bien de porter la moindre atteinte à cette sorte de trêve que les uns appelaient la trêve de Dieu, les autres la trêve de la ruse. Mais à peine Charles fut-il rentré dans ses ports que le caractère loyal et chevaleresque de François I<sup>er</sup> se donna libre carrière. Les Ottomans ses alliés venaient d'éprouver un échec ; c'était le moment de se montrer sensible à leur douleur et de relever leur moral en proclamant sans détour ses relations avec eux.

Le traité conclu par La Forest fut officiellement notifié aux cours étrangères, et sa publication ordonnée dans toutes les villes du royaume intéressées au trafic avec le Levant. Quelles ne furent pas la joie et la gratitude de notre commerce à cette nouvelle qu'il pourrait désormais compter sur la sécurité et la protection dans tous les pays soumis à l'autorité du Grand Seigneur. L'usage de ce traité s'introduisit sans la moindre contrainte chez les négociants et les capitaines de navires qui le prirent avec empressement pour base de leurs opérations ; et, quant à son effet politique, on peut affirmer qu'il dépassa toutes les espérances. Partout où les Français se montraient dans la Méditerranée on reconnaissait d'anciens alliés, des amis ou des maîtres généreux. A Andrinople, on n'avait point oublié le noble dévouement des compagnons de l'empereur Baudoin ; on se souvenait d'eux à Thessalonique ; Athènes se glorifiait encore de ses ducs français, et l'on parlait des Villehardouin à Patras, à Argos et à Corinthe ; l'Épire et la Haute-Albanie conservaient comme une sainte tradition le souvenir de la maison d'Anjou ; en un mot, le pavillon français était accueilli en Orient avec transport et comme celui d'un peuple non moins brave que fidèle à ses engagements.

Convaincu des sentiments de François I<sup>er</sup> à son égard, le